

SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES APPRENTIS INSCRITS

PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

MANUEL DES ÉLÉMENTS

Statistique Canada

Avril 2005

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le présent manuel décrit les éléments qui sont intégrés au Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI). Ce système remplacera l'Enquête sur la formation des apprentis enregistrés déclarés sur questionnaire à partir de l'année de déclaration 1991.

La présentation des données prend la forme d'un enregistrement par personne faisant partie du système d'apprentissage durant l'année de déclaration. Dans le cas des apprentis inscrits, presque tous les éléments d'information doivent faire l'objet d'une déclaration.

Les renseignements relatifs aux ouvriers spécialisés sont toutefois réunis aux éléments 1 à 7, 13, 18 et 22.

On retrouve pour chaque élément d'information - qui est identifié par un nom, un numéro et un symbole mnémonique - une description complète des données demandées pour l'élément, une définition des termes, le cas échéant, et une liste de tous les codes possibles. De plus, certains exemples précis sont donnés lorsqu'il est nécessaire d'apporter des éclaircissements en vue de garantir une interprétation uniforme des éléments.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION

01		Année de déclaration
02		Numéro d'identification
03		Province
04		Sexe
05		Date de naissance
06	*	Indicateur de sceau rouge
07		Métier
08		Durée du programme
09		Heures par niveau
10		Année ou niveau du programme actuel
11		Situation au début de la période
12		Situation à la fin de la période de déclaration
13		Type de certificat décerné
14		Date de l'inscription
15		Genre de contrat d'apprentissage
16		Genre de formation en établissement
17		Date prévue du parachèvement
18		Date de décernement du certificat
19		Raisons de l'abandon du programme
20		Unités pour la formation en établissement
21		Unités pour la formation en milieu de travail
22		Certificats professionnels antérieurs
23		Lieu de résidence un an avant l'inscription
24	*	Type de déclaration
25		* Indicateur du certificat
26		* Âge en années

* Variables calculées

Élément n° 1**ANNÉE DE DÉCLARATION**Symbole mnémonique

ANNÉE

Description

Année civile pour laquelle les données déclarées sont valides.

Longueur de la zone

Quatre chiffres.

Code

- AAAA.

Élément n° 2**NUMÉRO D'IDENTIFICATION**Symbole mnémonique

IDENT

Description

Identificateur unique attribué à chaque enregistrement relatif à un apprenti ou à un ouvrier spécialisé. Il doit toujours être le même d'une année à l'autre.

Longueur de la zone

Neuf caractères.

Code

- Peut être alphanumérique bien que l'identification numérique soit préférée. Le numéro d'assurance sociale (NAS) est préféré mais non obligatoire.
- Est cadré à gauche.

Élément n° 3**PROVINCE**Symbole mnémonique

PROV

Description

Identificateur attribué à la province qui présente les données.

Longueur de la zone

Deux chiffres.

Codes

10	Terre-Neuve.
11	Île du Prince Édouard.
12	Nouvelle-Écosse.
13	Nouveau-Brunswick.
24	Québec.
35	Ontario.
46	Manitoba.
47	Saskatchewan.
48	Alberta.
59	Colombie-Britannique.
60	Yukon.
61	Territoires du Nord-Ouest.
62	Nunavut (Débutant pour l'enquête 2001).

Élément n° 4**SEXE**Symbole mnémonique

SEXE

DescriptionSexe de l'apprenti ou de l'ouvrier spécialisé. Doit être déclaré.Longueur de la zone

Un chiffre.

Codes

1	=	Homme.
2	=	Femme.

Élément n° 5**DATE DE NAISSANCE**Symbole mnémonique

ANNIV

Description

Date de naissance de l'apprenti ou de l'ouvrier spécialisé.

Longueur de la zone

Huit chiffres.

Code

Prend la forme de JJMMAAAA.

JJ = Jour (de 01 à 31).

MM = Mois (de 01 à 12).

AAAA = Année (19XX à 20XX).

99999999 = Date non déclarée.

Élément n° 6INDICATEUR DE SCEAU ROUGESymbole mnémonique

SCEAU

Description

Zone réservée à l'usage de Statistique Canada pour indiquer s'il existe ou non des normes provinciales pour le métier.

Longueur de la zone

Un chiffre.

Codes

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | = | Métiers interprovincial normalisé. |
| 2 | = | Métiers sans interprovincial normalisé. |

Élément n° 7**MÉTIER**Symbole mnémonique

METIER

Description

Métier pour lequel l'apprenti est enregistré ou l'ouvrier spécialisé est certifié. L'identificateur de Statistique Canada comprend six chiffres, les quatre premiers étant tirés de « la *Classification canadienne descriptive des professions* ».

Longueur de la zone

Six chiffres.

Codes

Identificateurs de Statistique Canada. D'autres codes sont acceptables en autant que soit fournie une liste des codes, accompagnés de leur signification.

Élément n° 8**DURÉE DU PROGRAMME ENTIER**Symbole mnémorique

DUREE

Description

Durée normale, en années ou en nombre de niveaux, que consacre une personne à l'achèvement du programme si elle est inscrite sans interruption et poursuit des activités normales de travail études. Si les données sont déclarées en niveaux, il faut également fournir des renseignements à l'élément n° 9.

Lorsque reportée en année, le temps devrait être la durée normale même lorsque le programme implique des niveaux.

Longueur de la zone

Deux chiffres.

Codes

Déclaration en années : 01 à 05.

Déclaration en niveaux : 01 à 50.

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Note : Les déclarations en niveaux ont été augmentées pour l'enquête 2003.

Élément n° 9**HEURES PAR NIVEAU**Symbole mnémonique

HEURES

Description

Nombre moyen d'heures par niveau. Il faut soumettre des données pour cet élément uniquement lorsque l'élément n° 8 est déclaré en niveaux. Dans les cas où l'élément n° 8 est déclaré en années, il faut remplir cette zone de zéros.

Longueur de la zone

Quatre chiffres.

Codes

0000 à 9999.

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Élément n° 10**ANNÉE OU NIVEAU DU PROGRAMME ACTUEL**Symbole mnémorique

ANNEEPROG

Description

Année ou niveau du programme auquel l'apprenti est inscrit durant la période de déclaration.

Longueur de la zone

Deux chiffres.

Codes

Déclaration en années : 01 à 05.

Déclaration en niveaux : 01 à 50.

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Note : Les déclarations en niveaux ont été augmenté pour l'enquête 2003.

Élément n° 11**SITUATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE**Symbole mnémorique

SITDÉBUT

Description

Élément qui correspond à la situation vis-à-vis de l'inscription de l'apprenti au début de la période de déclaration et durant cette période. Les apprentis qui réintègrent le programme durant la période de déclaration sont considérés comme n'étant pas inscrits au début de la période.

Longueur de la zone

Un chiffre.

Codes

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | = | Inscription déjà faite au début de la période. |
| 2 | = | Nouvelle inscription ajoutée au cours de la période de déclaration. |
| 3 | = | Réintégration au cours de la période de déclaration. |

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Élément n° 12**SITUATION À LA FIN DE LA DÉCLARATION**Symbole mnémorique

SITFIN

Description

Élément qui décrit la situation de l'apprenti à la fin de la période de déclaration.

Explication de la différence entre code 2 et 6 : Pour certains métiers une attestation ou un certificat peut être obtenu après avoir complété certains niveaux du programme d'apprenti par étapes progressives.

Code 2, le certificat est considéré comme final. L'apprenti a terminé avec succès le programme entier ou le dernier niveau. Notons aussi que les certificats peuvent être avec ou sans sceau rouge.

Code 6, pour identifier l'accomplissement de certificats émis par étape progressive. L'apprenti a complété un des possibles niveaux du programme. (Attestation, certificat reçu mais excluant celui pour la dernière étape)

Longueur de la zone

Un chiffre.

Codes

- 1 = L'apprenti est toujours inscrit et poursuit ses études.
- 2 = L'apprenti a terminé avec succès le programme entier ou le dernier niveau.
- 3 = L'apprenti n'a pas terminé ses études et a abandonné le programme.
- 4 = L'apprenti est passé à un autre programme de métier.
- 5 = L'apprenti a été suspendu ou a abandonné.
- 6 = L'apprenti a complété un des possibles niveaux du programme.
(Attestation, certificat reçu, mais excluant celui pour la dernière étape-niveau)

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Note : Le nouveau code 6 s'applique à l'enquête 2003.

Élément n° 13

TYPE DE CERTIFICAT DÉCERNÉ

Symbole mnémorique

CERT

Description

Élément qui correspond au type de certificat professionnel décerné à l'apprenti ou à l'ouvrier spécialisé. Lorsqu'un certificat professionnel est décerné à un apprenti, nous présumons que le certificat d'apprentissage a automatiquement été accordé.

Longueur de la zone

Un chiffre.

Codes

- 0 = Aucun certificat décerné.
- 1 = Certificat **avec** sceau rouge décerné à un apprenti.
- 2 = Certificat **sans** sceau rouge décerné à un apprenti.
- 3 = Certificat **avec** sceau rouge décerné à l'ouvrier spécialisé.
- 4 = Certificat **sans** sceau rouge décerné à l'ouvrier spécialisé.
- 5 = Certificat **avec** sceau rouge décerné à un individu qui, auparavant avait reçu comme apprenti un certificat **sans** sceau rouge dans ce même programme étant sans niveau (Règle débutant l'année d'enquête 2001).
- 6 = Certificat **avec** sceau rouge décerné à un ouvrier spécialisé qui, auparavant avait reçu comme apprenti un certificat **sans** sceau rouge pour le même programme sans niveau (règle débutant l'année d'enquête 2001).
- 9 = Sans objet - fichier des inscriptions.

Note : Les nouveaux codes 5 et 6 débutent lors du cycle 2002.

Élément n° 14**DATE DE L'INSCRIPTION**Symbole mnémonique

DATEINSCR

Description

Date à laquelle le contrat d'apprentissage a été signé par l'apprenti. Si l'apprenti a signé plus d'un contrat, il faut donner la date de signature du dernier contrat d'apprentissage.

Longueur de la zone

Huit chiffres.

Codes

Prend la forme de JJMMAAAA.

JJ	=	Jour (de 01 à 31).
MM	=	Mois (de 01 à 12).
AAAA	=	Année (19XX à 20XX).
99999999	=	Date non déclarée.

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Élément n° 15**GENRE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE**Symbole mnémonique

CONTRAT

Description

Genre de parrainage figurant dans le contrat d'apprentissage.

Longueur de la zone

Un chiffre.

Codes

1	=	Employeur.
2	=	Syndicat.
3	=	Ministère provincial du Travail.
4	=	Conseils mixtes.
5	=	Autre.
9	=	Parrain non déclaré.

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Élément n° 16**GENRE DE FORMATION EN ÉTABLISSEMENT**Symbole mnémorique

FORMETAB

Description

Élément qui correspond au genre de formation en établissement suivie durant la période d'apprentissage visée par la déclaration.

Longueur de la zone

Deux chiffres.

Codes

01	=	Congé fractionné, à temps plein.
02	=	Congé continu, à temps plein.
03	=	Formation par modules, à temps plein.
04	=	Autre, à temps plein.
05	=	Congé fractionné, à temps partiel
06	=	Soirées, à temps partiel.
07	=	Formation par modules, à temps partiel.
08	=	Autre, à temps partiel.
98	=	Non applicable
99	=	Formation non déclarée.

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Élément n° 17**DATE PRÉVUE DE L'ACHÈVEMENT**Symbole mnémorique

DATEFINI

Description

Mois et année auxquels l'apprenti devrait terminer le programme. La date de parachèvement devrait représenter la date à laquelle une personne devrait normalement terminer le programme si elle est inscrite sans interruption et poursuit des activités normales de travail-études. Cet élément doit être estimé par la division de l'apprentissage de chaque province et ne correspond en aucune façon à la perception qu'a l'apprenti de la "date prévue de parachèvement".

Longueur de la zone

Six chiffres.

Codes

Prend la forme de MMAAAA.

MM = mois (de 01 à 12).

AAAA = Année (19XX à 20XX).

999999 = Date non déclarée.

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Élément n° 18

DATE DE DÉCERNEMENT DU CERTIFICATSymbole mnémonique

DATECERT

Description

Élément qui correspond à la date à laquelle le certificat professionnel est décerné à l'apprenti ou à l'ouvrier spécialisé. Si une province décerne à la fois un certificat professionnel et un certificat d'apprentissage, il faut déclarer uniquement le certificat professionnel pour le présent élément. Nous présumerons alors que l'on a automatiquement décerné le certificat d'apprentissage en même temps que le certificat professionnel, ou avant.

Longueur de la zone

Huit chiffres.

Codes

Prend la forme de JJMMAAAA.

JJ	=	Jour (de 01 à 31).
MM	=	Mois (de 01 à 12).
AAAA	=	Année (19XX à 20XX).
99999998	=	Sans objet.
99999999	=	Date non déclarée.

Élément n° 19

RAISON DE L'ABANDON DU PROGRAMMESymbole mnémorique

RAISON

Description

Élément qui correspond à la raison de l'abandon du programme d'apprentissage. La raison doit être déclarée pour les apprentis qui ont décroché, qui sont passés à un autre programme de métier ou qui ont été exclus temporairement ou définitivement (codes 3, 4 et 5 de l'élément n° 12).

Longueur de la zone

Deux chiffres.

Codes

- 01 = N'a pas pu trouver de travail, ou nombre d'emplois insuffisant.
- 02 = A été mis à pied.
- 03 = A assumé des responsabilités familiales.
- 04 = A été malade ou handicapé.
- 05 = A pris un travail dans un autre domaine ou profession.
- 06 = N'a pas aimé ou réussi le volet en classe.
- 07 = N'a pas aimé le programme de métier ou d'apprentissage.
- 08 = A manqué d'argent, ou rémunération insuffisante.
- 09 = N'a pas obtenu de prestations de formation ou d'assurance-chômage, ou prestations insuffisantes.
- 10 = A eu suffisamment de formation pour obtenir un bon emploi.
- 11 = N'a pas réussi l'examen.
- 12 = Est devenu inaccessible en raison d'un déménagement.
- 13 = Est passé à un autre métier.
- 14 = A été exclu temporairement ou définitivement.
- 15 = Autre.
- 99 = Sans objet.

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Élément n° 20**UNITÉS POUR LA FORMATION EN ÉTABLISSEMENT**Symbole mnémorique

UNITETAB

Description

Élément qui précise si les unités ont été obtenues pour une formation en établissement avant le début du programme d'apprentissage. Si cet élément est sans objet, remplir de zéros.

Longueur de la zone

Quatre chiffres.

Codes

XXXX =Nombre d'heures portées au dossier de l'apprenti et admises en équivalence (0000-9999).

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Élément n° 21**UNITÉS POUR LA FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL**Symbole mnémorique

UNITTRAV

Description

Élément qui précise si les unités ont été obtenues pour une formation en milieu de travail avant le début du programme d'apprentissage. Si cet élément est sans objet, remplir de zéros.

Longueur de la zone

Quatre chiffres.

Codes

XXXX = Nombre d'heures portées au dossier de l'apprenti et admises en équivalence (0000-9999).

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Élément n° 22**CERTIFICATS PROFESSIONNELS ANTÉRIEURS**Symbole mnémorique

CERTANTE

Description

Élément qui précise si l'apprenti possédait déjà un certificat professionnel avant de s'inscrire au programme suivi actuellement. Le certificat professionnel reçu doit être reconnu au Canada. Lorsque l'apprenti ou l'ouvrier spécialisé avait un certificat pour plus d'un métier, il faut indiquer le dernier métier pour lequel il a obtenu un certificat.

Longueur de la zone

Six chiffres.

Codes

L'identificateur de Statistique Canada comprend six chiffres, les quatre premiers étant tirés de la « *Classification canadienne descriptive des professions* ». D'autres codes sont acceptables en autant que soit fournie une liste des codes, accompagnés de leur signification.

999998	=	Sans objet.
999999	=	Non déclaré.

Élément n° 23**LIEU DE RÉSIDENCE UN AN AVANT L'INSCRIPTION**Symbole mnémorique

RESID

Description

Province ou territoire de résidence douze mois avant l'inscription au programme d'apprentissage.

Longueur de la zone

Deux chiffres.

Codes

10	Terre-Neuve.
11	Île du Prince Édouard.
12	Nouvelle-Écosse.
13	Nouveau-Brunswick.
24	Québec.
35	Ontario.
46	Manitoba.
47	Saskatchewan.
48	Alberta.
59	Colombie-Britannique.
60	Yukon.
61	Territoires du Nord-Ouest.
62	Nunavut
99	Province ou territoire non déclaré.

S'il s'agit d'un ouvrier spécialisé, ne pas remplir.

Élément n° 24**TYPE DE DÉCLARATION**Symbole mnémonique

TYPEDEC

Description

Élément réservé à l'usage de Statistique Canada et servant à préciser si la déclaration porte sur les étudiants individuels ou si elle est agrégée.

Longueur de la zone

Un chiffre.

Codes

1	=	Déclaration individuelle.
2	=	Déclaration agrégée.

Élément n° 25**INDICATEUR DU CERTIFICAT**Symbole mnémonique

INDCERT

Description

Élément réservé à l'usage de Statistique Canada et servant à préciser s'il s'agit d'un fichier des inscriptions ou d'un fichier des certificats.

Longueur de la zone

Un chiffre.

Codes

1	=	Fichier des inscriptions.
2	=	Fichier des certificats.

Élément n° 26**ÂGE EN ANNÉES**Symbole mnémonique

AGE

Description

Élément réservé à l'usage de Statistique Canada servant à calculer l'âge en années à partir de la date de naissance.

Longueur de la zone

Deux chiffres.

Codes

XX	-	15 à 98.
99	-	Non disponible.